

Les *paralysies mercurielles* relèvent de névrites périphériques ou sont dues à une inhibition névropathique, hystérique. Les premières seront traitées par l'électrothérapie (courants galvaniques faibles au début, plus tard courants faradiques); contre les secondes, on ordonnera les douches froides, les frictions. Les agents esthésiogènes, la suggestion à l'état de veille, ou dans le sommeil hypnotique, pourront en avoir raison.

C'est la même thérapeutique qu'on aura également à proposer contre le *tremblement mercuriel*, à l'apparition duquel l'hystérie prend une grande part; on a en effet vu des épidémies d'ateliers.

On a signalé encore des *attaques apoplectiformes*, suivies d'hémichorée, de contractures à localisations anormales qui, de même nature, demandent le même traitement.

Mais comme l'imprégnation de l'organisme par le poison métallique est la condition qui nécessite les accidents, on s'efforcera d'en hâter l'élimination par les émonctoires : les purgatifs, les diurétiques seront prescrits, et l'on tonifiera le système nerveux par le glycéro-phosphate de chaux (50 centigrammes à 1 gramme par jour), le phosphore de zinc (2 à 4 centigrammes par jour).

L'association des troubles digestifs et des accidents nerveux amène petit à petit le malade à un état de *cachexie*, sur lequel la thérapeutique perd à peu près ses droits. On s'efforcera de placer le malade dans de meilleures conditions de vie et d'hygiène, d'alimentation.

Si le rein est touché, on prescrira pendant quelque temps le régime lacté. Par les frictions stimulantes au gant de crin, les toniques, on tentera de relever l'état général, sans se dissimuler la difficulté de remédier à la déchéance organique et à des lésions constituées.

II. — Traitement de l'intoxication accidentelle.

Les sels mercuriels sont d'un usage si fréquent dans les laboratoires, l'industrie, la thérapeutique, que le public peut se les procurer avec facilité. Aussi constituent-ils une des modalités les plus fréquentes des empoisonnements volontaires ou non. Avec le phosphore, les sels de mercure sont les substances les plus utilisées pour les tentatives de suicide. Le mauvais goût des préparations hydrargyriques est cause qu'on y a peu recours dans un but criminel. En France, M. Hugouencq n'a pu relever que huit cas d'empoisonnement par le mercure en l'espace de cinquante ans.

Les symptômes de l'intoxication accidentelle se montrent presque

immédiatement après l'ingestion du poison : ce sont les douleurs stomacales intenses, accompagnées de sueurs froides, de vomissements d'abord alimentaires, puis bilieux, de la diarrhée. Bientôt, une violente stomatite apparaît; le pouls faiblit, devient petit, irrégulier, et la mort survient dans le collapsus cardiaque ou par syncope en vingt-quatre ou quarante-huit heures.

Parfois, l'intoxication est moins profonde : ce sont les symptômes digestifs qui dominent la scène. Aux vomissements et à la dysentérie mercurielle s'ajoute une stomatite grave; en même temps, les reins sont touchés; le malade n'émet qu'une petite quantité d'urines albumineuses et sanglantes, et des symptômes urémiques peuvent apparaître. Quand la mort survient, c'est vers la fin de la première semaine par l'apparition du collapsus cardiaque. Pourtant le malade peut guérir de ces accidents. Cette forme d'intoxication succède non seulement à l'empoisonnement accidentel, mais encore aux injections, aux frictions mercurielles, faites dans un but thérapeutique.

Quand on est appelé auprès d'un malade, qui vient d'absorber, par erreur ou intentionnellement, un sel de mercure, tel que le cyanure, le bichlorure, etc., il faut aussitôt tenter le *lavage de l'estomac* avec le tube de Faucher, malgré l'état d'irritation où peut se trouver la muqueuse des voies digestives. On se servira comme liquide d'*eau albumineuse*, qui précipite le mercure à l'état d'albuminate insoluble, d'*eaux minérales sulfureuses*, qui produisent du sulfure de mercure.

Si l'on ne peut passer la sonde, on prescrira les mêmes contre-poisons, ou bien encore du *fer porphyrisé*, qui réduit le sel hydrargyrique en mercure métallique, et l'on donnera au malade de l'eau tiède et un vomitif pour diluer et faire évacuer le composé plus stable dont on a déterminé la formation. On mettra ensuite le tube digestif au repos, en prescrivant le *régime lacté*.

Le lait, les diurétiques, les purgatifs légers aideront à l'élimination des sels toxiques.

On pratiquera des injections de sérum pour remonter les forces du malade; par la caféine, l'éther en injections sous-cutanées, on combattra le collapsus cardiaque.

Si le malade ne succombe pas rapidement, il faudra s'occuper de la stomatite : les irrigations d'eau boriquée, les gargarismes chloratés et cocaïnés seront prescrits. Enfin, la diarrhée dysentérioriforme sera diminuée, sinon arrêtée, par les opiacés.

Le régime lacté peut être continué assez longtemps; il convient également aux troubles digestifs, à l'albuminurie et aux lésions rénales.